

Quel est le montant de la prime de fin d'année 2023 dans le secteur socioculturel de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale - CP 329.02?

Quel est le montant de la prime de fin d'année 2023 ?

	Champ d'application	Services concernés	Partie fixe 2023	Partie variable
329.02	Région wallonne	CRI : centres régionaux d'intégration CISP : centres d'insertion socio-professionnelle MIRE : missions régionales pour l'emploi	127,01€ + 440,71€ = 567,72 €	-
		CFISPA : centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés agréés par l'AVIQ	461,00€ + 126,41€ + 438,71€ = 1026,12 €	2,5% de la rémunération annuelle brute indexée
		ILI : Initiatives locales d'intégration, Centres PMTIC , services de traduction et d'interprétariat en milieu social , Interfédération des CISP , InterMire , Maisons Arc-enciel	440,71 €	-
	Région de Bruxelles-Capitale	Insertion socioprofessionnelle à Bruxelles	210,40€ + 457,88€ + 400,61€ + (complément unique 2023 de € 961,6073) ==> 2030,4973 €	30% de la rémunération brute du mois d'octobre

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient. Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

Votre Liberté Votre Voix

